

Et si vous êtes :

Propriétaire d'un logement et que votre locataire vous a remis un Chèque Eau.



Vous êtes abonné à l'eau pour le logement concerné.

- Vous envoyez le Chèque Eau en paiement de votre facture à votre distributeur (SPL Eau du Bassin Rennais, Saur, ou Veolia).

Vous n'êtes pas directement abonné à l'eau pour le logement concerné (immeuble collectif).

- Vous devez prendre contact avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais par courriel à l'adresse ci-dessous.

Renseignements

Collectivité Eau du Bassin Rennais

02 23 62 11 35

contact@ebr-collectivite.fr

www.eaudubassinrennais.fr

Juin 2018

Chèque EAU

Qu'est-ce que c'est ?



Un dispositif de



Le Chèque Eau est une aide de 15 ou 30€ (voir carte) mise en place par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole, pour réduire les charges d'eau potable et d'assainissement des bénéficiaires de la CMU-C*.

Vous êtes :



Quelle est votre situation ?

Vous avez un abonnement à l'eau.

- Vous allez avoir une déduction automatique sur votre facture d'eau. Aucune démarche à faire.

Vous êtes titulaire d'un bail chez un bailleur social.

- Vous allez avoir une déduction automatique sur votre facture de charges. Aucune démarche à faire.

Vous êtes étudiant 2018/2019.

- Vous devez faire une demande sur le site www.eaudubassinrennais-collectivite.fr (formulaire accessible à partir de septembre 2018).

Si vous êtes dans un autre cas.

- Vous allez recevoir un Chèque Eau papier.
1. Si vous recevez une facture d'eau, le Chèque Eau est à envoyer à votre distributeur (SPL Eau du Bassin Rennais, Saur, ou Veolia).
 2. Sinon, il est à remettre à votre bailleur social ou privé.

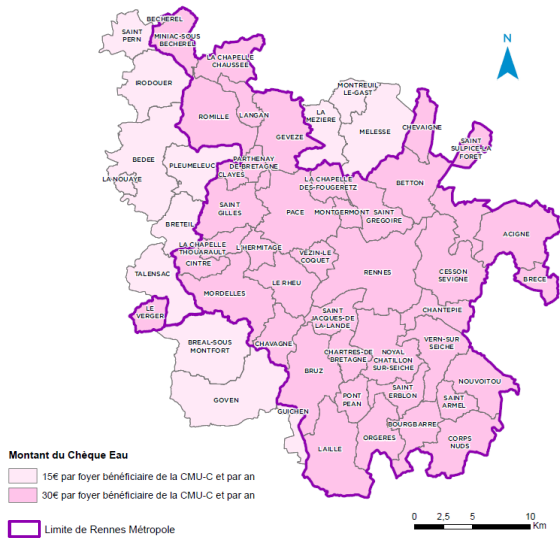
Référence client à indiquer impérativement au dos du Chèque Eau

*en 2018, uniquement bénéficiaires CMU-C gérés par la CPAM et étudiants 2018/2019

Pourquoi ce Chèque Eau ?

La Collectivité Eau du Bassin Rennais (eau potable) et Rennes Métropole (assainissement) expérimentent la tarification sociale pour favoriser l'accès de tous, aux services publics de l'eau, tout en sensibilisant au gaspillage de l'eau.

Communes concernées par ce dispositif



BOIRE L'EAU DU ROBINET C'EST

Économique

2,50 €* eau du robinet

80,30 €* eau en bouteille

* par an, pour une personne sur la base de 1,5 l d'eau par jour